

au 3033, rue Sherbrooke Est (lot 3 361 823), en dérogation aux articles 8 à 10, 22, 23.1 à 26, 34, 40, 52 à 70.2 et 121 du *Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur maximale prescrite, à une disposition sur les constructions hors toits, à la densité minimale prescrite, au taux d'implantation maximale prescrite, à l'alignement de construction et à l'usage et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 29 février à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de résolution vise la zone 0613, ci-après illustrée :

